

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE**

**N° 74      Objet : Abrogation de l'arrêté n°442 du 2 décembre 2008  
concernant l'emplacement réservé pour les véhicules  
des médecins du service « 15 »  
Rue de Fleurimont (devant les n°45/47)**

Le Maire de la Ville de REDON,

Vu la disposition prise dans l'article I de l'arrêté n°442 du 2 décembre 2008 concernant l'emplacement réservé pour les véhicules des médecins du service 15 » rue de Fleurimont devant les n°45 et 47,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir la disposition susvisée,

**ARRETE :**

**ARTICLE I :** La disposition prise dans l'article I de l'arrêté n°442 du 2 décembre 2008 concernant l'emplacement réservé pour les véhicules des médecins du service 15 » rue de Fleurimont devant les n°45 et 47, est abrogée.

**ARTICLE II :** l'arrêté n°442 du 2 décembre 2008 est abrogé.

**ARTICLE III :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Capitaine de Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale.

A REDON, le 27 Février 2015  
Le Maire  
Pascal DUCHENE

